



Inscrire l'éducation des adultes dans la gouvernance

Mémoire présenté par l'ICÉA en réaction au projet de création d'un Conseil des collèges du Québec, d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur, présenté par madame Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur.

28 octobre 2016

www.icea.qc.ca

COORDINATION

Daniel Baril, directeur général de l'ICÉA

ANALYSE ET RÉDACTION

Louise Brossard, chercheuse en éducation des adultes (ICÉA)

Pour leurs contributions à la rédaction de ce mémoire, nous remercions les membres de Comité consultatif de l'ICÉA sur les politiques en éducation des adultes ainsi que les membres du conseil d'administration de l'ICÉA.

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.



4321, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T3

www.icea.qc.ca | 514 948-2044

Table des matières

Résumé exécutif	1
Présentation de l'ICÉA	2
1. Assurer une représentation de l'éducation des adultes dans les instances	3
2. Une gouvernance qui prend en compte la dimension transversale de l'éducation des adultes	4
3. Remettre l'éducation des adultes au cœur des préoccupations de l'enseignement supérieur	7
Conclusion	8
Bibliographie.....	9

Résumé exécutif

Dans ce mémoire, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) examine les propositions de création d'un Conseil des collèges du Québec, d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur. Le cœur de notre propos concerne le développement de l'éducation des adultes dans l'enseignement supérieur, en particulier du point de vue de la gouvernance et de la continuité des parcours étudiants.

Depuis longtemps, l'éducation des adultes est une partie intégrante de la mission des établissements d'enseignement supérieur. Le développement de ces services nécessite des concertations avec différentes parties prenantes extérieures à l'enseignement supérieur, soit, les niveaux collégial et secondaire, les organismes du réseau de la main-d'œuvre, les entreprises et organisations. Ce faisant, il nous semble nécessaire que toute structure de gouvernance institue une représentation formelle de la diversité de l'éducation des adultes en enseignement supérieur, incluant les adultes en formation. À ce titre, l'UNESCO promeut une gouvernance multipartite, représentative de cette diversité. L'ICÉA formule la recommandation suivante :

1. Toute réforme de la gouvernance dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les instances-conseils, doit nécessairement favoriser le développement de l'éducation des adultes. Elle doit favoriser la coordination avec l'ensemble des parties prenantes en éducation et les intervenantes et intervenants extérieurs au champ scolaire.

Le secteur de l'éducation des adultes doit être représenté adéquatement dans les instances de gouvernance. Cette représentation doit tenir compte de la diversité des actrices et acteurs en éducation des adultes, notamment les adultes en formation.

Par ailleurs, les contextes d'apprentissage et les besoins des adultes demandent plusieurs aménagements pour leur assurer l'accessibilité à la formation tout au long de la vie. À ce titre, les établissements d'enseignement supérieur québécois ont su innover, notamment en instaurant différents programmes.

Cela dit, plusieurs obstacles se dressent encore et limitent l'accessibilité à la formation, à la persévérance et à la diplomation des adultes. On pense à la difficile reconnaissance des expériences personnelles ou professionnelles. On pense à la difficulté de faire reconnaître des cours réussis et attestés par un autre établissement. On pense aux personnes immigrantes qui doivent entreprendre un processus de reconnaissance de leurs diplômes acquis à l'extérieur du pays, long, onéreux et complexe. Enfin, pensons aux limites financières des adultes et à la difficile conciliation famille, travail et étude. Ce faisant, l'ICÉA recommande que :

2. Toute réforme de la gouvernance dans l'enseignement supérieur doit assurer l'établissement de mécanismes de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels qui assurent la continuité des parcours éducatifs (et non pas seulement scolaires), et ce, en lien avec les instances éducatives extérieures à l'enseignement supérieur. Elle doit favoriser la transférabilité des acquis et la flexibilité des parcours éducatifs des adultes, que ces personnes soient ou non dans la population active. Elle doit enfin faciliter l'accessibilité aux études supérieures des adultes en instaurant de meilleures conditions de conciliation famille, travail et études.

Enfin, l'UNESCO considère que l'éducation tout au long de la vie est un droit humain fondamental qui permet aux adultes d'exercer leurs autres droits. Pour sa part, le gouvernement du Québec met de l'avant le principe d'éducation tout au long de la vie dans sa *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Or, l'ICÉA constate un essoufflement de la prise en compte de l'éducation des adultes. Ce faisant, l'ICÉA propose de :

3. Tenir un débat public sur l'éducation des adultes dans l'enseignement supérieur. Le mandat d'un tel débat devrait s'intéresser à cinq champs au regard de la place des adultes dans les établissements d'enseignement supérieur : l'accessibilité, l'offre de formation, la persévérance scolaire, le parcours étudiant et le financement de l'éducation des adultes.

Présentation de l'ICÉA

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) est un organisme démocratique de la société civile. Il rassemble les forces vives de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis 70 ans dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

L'ICÉA poursuit quatre grands objectifs :

- Améliorer l'accessibilité à la formation continue pour tous les adultes ;
- Favoriser le développement d'un modèle démocratique de formation continue qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités ;
- Sensibiliser toute personne adulte, organisme, entreprise et institution publique et privée aux conditions essentielles à l'exercice du droit d'apprendre aux plans local, régional, national et international et les mobiliser dans le but d'enraciner une culture de la formation continue ;
- Promouvoir des valeurs éducatives humanitaires et démocratiques favorisant la cohésion sociale, dont l'éducation à la citoyenneté (vie démocratique, environnement, santé), l'éducation interculturelle et l'accès à l'éducation pour les personnes à risque d'exclusion (personnes faiblement scolarisées, du 3^e âge, avec handicap physique, intellectuel ou émotif, associées à des groupes minoritaires).

Cette mission se concrétise dans quatre types d'activités :

- La recherche et l'analyse stratégique pour alimenter la réflexion et l'action ;
- L'intervention publique pour élargir la sensibilisation et influencer les décisions ;
- La concertation des partenaires pour renforcer les alliances ;
- L'innovation, la réalisation et la production d'outils pour soutenir l'action, favoriser l'accessibilité ainsi que la participation des adultes à des activités de formation.

Carrefour de la société civile en éducation des adultes, l'ICÉA agit non seulement POUR, mais AVEC les adultes et contribue ainsi à accroître l'accessibilité et la participation des adultes à l'éducation et à la formation.

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) désire apporter sa contribution au présent débat concernant les propositions de création d'un Conseil des collèges du Québec, d'un Conseil des universités du Québec et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur. Notre propos se veut global sur l'ensemble de ces propositions. Le cœur de notre propos concerne la prise en compte de l'éducation des adultes dans l'enseignement supérieur. Nous nous prononçons plus particulièrement sur la gouvernance et la continuité des parcours étudiants. Une importante part de notre réflexion est fondée sur le mémoire que nous avons corédigé avec l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) dans le cadre du *Sommet sur l'enseignement supérieur* tenu en février 2013.

1. Assurer une représentation de l'éducation des adultes dans les instances

Depuis longtemps, l'éducation des adultes est une partie intégrante de la mission des établissements d'enseignement supérieur. Ces derniers offrent des services de formation continue, d'éducation permanente, crédités ou non, ainsi que des services de formation aux entreprises et aux collectivités. Il s'agit d'une composante originale développée au Québec, bien implantée et expérimentée¹. Ces services sont d'autant plus pertinents que la société du XXI^e siècle évolue rapidement et exige une mise à jour constante des connaissances.

Ces services ne se déploient pas en vase clos, nécessitant des coordinations avec différents acteurs et actrices éducatifs extérieurs à l'enseignement supérieur, coordination entre le collégial et le secondaire, coordination avec les organismes du réseau de la main-d'œuvre, coordination avec les entreprises et organisations, etc. En ce sens, assurer le plein développement de l'éducation des adultes exige d'aller au-delà d'un regard interne à chaque ordre d'enseignement et de penser les articulations entre les acteurs éducatifs des différents ordres d'enseignement, mais aussi avec les acteurs extérieurs au milieu scolaire.

L'UNESCO nous rappelle que la gouvernance de l'éducation des adultes comporte de grandes exigences d'inclusion et de participation en raison de la diversité des acteurs à l'œuvre dans ce domaine. Les articles 14 et 15 de la *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*², adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2015, promeuvent justement une gouvernance multipartite, représentative de cette diversité, incluant les adultes en formation. À ce titre, l'article 16 précise que les personnes apprenantes devraient être formées, par les États, aux processus de développement.

En ce sens, il nous semble nécessaire que toute structure de gouvernance assure une représentation formelle et instituée de la diversité des milieux de l'éducation des adultes en enseignement supérieur.

Enfin, nous croyons qu'une gouvernance démocratique et participative implique non seulement une représentation au sein des instances, mais aussi des consultations régulières des milieux concernés par les questions de l'heure. Ainsi, l'ICÉA s'attend à ce que les actrices et acteurs des nouvelles structures s'assurent de prendre régulièrement le pouls du secteur de l'éducation des adultes en enseignement supérieur en consultant régulièrement ses différentes instances.

¹ Association canadienne d'éducation des adultes de langue française (ACDEAULF) et Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). 2013. *La place des adultes dans les universités québécoises : un enjeu de société. Mémoire présenté au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, pp. 13-18.

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015. *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*. France: UNESCO, p. 10.

RECOMMANDATION 1

Toute réforme de la gouvernance dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les instances-conseils, doit nécessairement favoriser le développement de l'éducation des adultes. Elle doit favoriser la coordination avec l'ensemble des parties prenantes en éducation et les intervenantes et intervenants extérieurs au champ scolaire.

Le secteur de l'éducation des adultes doit être représenté adéquatement dans les instances de gouvernance. Cette représentation doit tenir compte de la diversité des actrices et acteurs en éducation des adultes, notamment les adultes en formation.

2. Une gouvernance qui prend en compte la dimension transversale de l'éducation des adultes

Comme il est mentionné dans le document de consultation concernant les collèges, plusieurs acteurs de la société ont besoin de personnes bien formées : « les organisations de toute nature qui engagent des diplômés; et les nations elles-mêmes, qui ont un besoin crucial de personnes très bien formées et qualifiées pour assurer leurs services d'éducation et de santé, leur productivité, leur compétitivité économique, le maintien et le bon fonctionnement de leurs institutions politiques ainsi que leur vitalité culturelle »³. De fait, plusieurs acteurs sociaux et économiques demandent des formations pour les adultes. Que ce soit les entreprises qui font appel aux universités pour développer des formations sur mesure, les syndicats, les organismes à but non lucratif ou même des demandes collectives qui, par exemple, font appel aux Fonds de services aux collectivités.

Par ailleurs, la société du savoir incite les adultes à parfaire leur éducation, et ce, tout au long de la vie. En effet, les adultes composent une partie importante des populations étudiantes des établissements d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, « depuis 1976 [elle] ne représente[nt] jamais moins de 45 % des étudiants des universités québécoises »⁴. Par adultes en formation, nous entendons les personnes de « 25 ans et plus, inscrites à temps plein ou à temps partiel et qui effectuent un retour aux études »⁵.

La diversité des réalités des adultes en formation rend leur parcours moins traditionnel ou discontinu. En effet, les adultes en formation occupent généralement un emploi, ont souvent des responsabilités familiales, sont parfois en reconversion professionnelle ou ont connu une rupture de leur parcours éducatif. Ce faisant, ils et elles sont plusieurs à s'inscrire à des cours le soir ou la fin de semaine. Des personnes adultes recherchent une formation menant à une diplomation,

³ Ministère de L'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2016. *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales. Document de consultation*, p. 8.

⁴ Association canadienne d'éducation des adultes de langue française (ACDEAULF) et Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). 2013. *La place des adultes dans les universités québécoises : un enjeu de société. Mémoire présenté au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, p. V.

⁵ ACDEAULF et ICÉA. 2013, *Op. cit.*, p. 2.

d'autres aspirent à une formation qualifiante qui n'est pas créditée. Certaines personnes adultes cumuleront un certain nombre de crédits dans un établissement ou un autre, sans pour autant être inscrites dans un programme précis.

Par ailleurs, les motifs incitants les adultes à opérer un retour aux études sont diversifiés et risquent de se maintenir dans le temps. Pensons notamment à la transition professionnelle, première et principale raison, au rehaussement des qualifications des personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi et à la mise à jour ponctuelle des connaissances. Il peut aussi s'agir d'un désir de parfaire ses compétences dans le but d'augmenter sa capacité d'agir dans sa vie personnelle ou dans son milieu. Ou encore d'assouvir un besoin de connaissances par intérêt personnel.

Les contextes d'apprentissage et les besoins des adultes demandent plusieurs aménagements pour leur assurer l'accessibilité à la formation tout au long de la vie. À ce titre, les établissements d'enseignement supérieur québécois ont su innover, notamment en instaurant différents programmes. Au niveau collégial, on pense aux attestations des études collégiales (AEC) et à la formation continue où sont inscrits annuellement et à Montréal seulement, plus de 15 000 adultes⁶. Au niveau universitaire, les certificats, les baccalauréats par cumul de certificats et les diplômes d'études supérieures spécialisées (DEES) sont un franc succès⁷. Au sein des établissements d'enseignement supérieur, des programmes sont offerts sous diverses formes : à temps complet, à temps partiel, de jour, de soir et de fin de semaine. En outre, de plus en plus de modèles de formation hybride combinent la formation en présence et la formation en ligne. En plus des formations créditées, les établissements d'enseignement supérieur développent diverses formations non créditées offertes dans leurs installations ou en entreprise. À ce sujet, les documents produits pour la présente consultation constatent « l'augmentation de l'offre de formation continue et de la formation à distance pour répondre aux besoins d'étudiants aux parcours atypiques »⁸.

Cela dit, plusieurs obstacles se dressent encore et limitent l'accessibilité à la formation, la persévérance et à la diplomation des adultes. À ce titre, la reconnaissance des acquis représente trop souvent une difficulté importante. On pense à la difficile reconnaissance des expériences personnelles ou professionnelles. On pense aussi à la difficulté à faire reconnaître des cours réussis et attestés par un autre établissement. Sans cette reconnaissance, les personnes adultes sont souvent tenues de suivre des cours préalables pour lesquels elles possèdent déjà les connaissances. Ce faisant, leur projet d'étude et éventuellement leur diplomation se voient reportés dans le temps.

La ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, semble d'ailleurs préoccupée par cette question puisqu'elle désire, le cas échéant, que le Conseil des universités formule des recommandations concernant les « conditions relatives à la circulation des étudiants d'une université à l'autre, de façon à faciliter la mobilité étudiante à l'intérieur du système universitaire »⁹. La reconnaissance des acquis à l'intérieur du système universitaire nous semble effectivement essentielle afin d'assurer la continuité des parcours des étudiantes et étudiants adultes. Cela dit, il

⁶ Données recueillies par le Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM).

⁷ ACDEAULF et ICÉA. 2013, *Op. cit.*, p. 17.

⁸ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2016. *Projet de création du Conseil des collèges du Québec. Op.cit.*, p. 7.

⁹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2016. *Projet de création du Conseil des universités du Québec. Op.cit.*, p. 11.

nous semble aussi important d'établir des passerelles entre les cégeps et les universités et entre les différents lieux d'apprentissage non formels, formels (qui mènent à la diplomation) et informels (savoirs acquis dans la vie quotidienne sans qu'il y ait une intention d'apprendre¹⁰). Autrement dit, il faut mettre en place des mécanismes assurant la transférabilité des acquis.

Encore une fois, il faut assurer le développement de l'éducation des adultes au sein de l'enseignement supérieur en lien avec les autres instances de formation. Par exemple, le développement de la formation technique dans les cégeps ne peut se faire sans consultation avec la formation professionnelle, le réseau de la main-d'œuvre et les entreprises. À cet égard, l'Union européenne présente une panoplie d'outils très inspirants pour « renforcer la lisibilité et la reconnaissance des savoirs, des compétences et des qualifications »¹¹. Des lignes directrices ont été développées pour faciliter la reconnaissance des savoirs non formels et informels¹².

La reconnaissance des acquis est d'autant plus cruciale pour les personnes immigrantes adultes. En effet, même si les personnes immigrantes possèdent un niveau de scolarité plus élevé que les personnes nées au Canada, elles présentent un taux de chômage plus élevé. « Les personnes immigrantes sont beaucoup plus scolarisées que les personnes nées au Canada. En 2010, parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans, 43 % des immigrantes et des immigrants, comparativement à 30 % des femmes non immigrantes et 22 % des hommes non immigrants, avaient un certificat ou un grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur »¹³. « Les personnes immigrantes sont également presque deux fois plus susceptibles de se retrouver en chômage. En 2010, parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans, 11,8 % des immigrantes et 10,2 % des immigrants étaient en chômage, comparativement à 6,3 % des non-immigrantes et 6,6 % des hommes non immigrants »¹⁴. Or, « les systèmes de reconnaissance des titres de compétences sont complexes, et le processus est long et onéreux, ce qui peut dissuader les immigrants de présenter une demande; quant à ceux dont la demande est rejetée, ils se retrouvent fréquemment avec un soutien ou des choix réduits »¹⁵.

D'autres obstacles entravent l'accès à la formation des adultes et entrecoupent leur parcours. On pense, par exemple, aux difficultés financières. À titre d'exemple, en 2011, la majorité des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal étaient en dessous du revenu québécois moyen¹⁶. L'impossibilité d'obtenir une bourse d'études pour les étudiantes et étudiants à temps partiel constitue en ce sens un problème. Dans les cégeps, la formation à temps partiel n'est pas gratuite et la formation créditée du soir a aussi diminué au cours des années.

¹⁰ Hart, Sylvie Ann. 2013. « Apprentissage formel, informel, non-formel, des notions difficiles à utiliser... pourquoi ? ». In *Focus*, vol. 4, no 2.

¹¹ Site de la Commission européenne. En ligne : http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/skills-qualifications_fr, consulté le 5-10-2016.

¹² Commission européenne. 2014. *The European guidelines for validating non-formal and informal learning*.

¹³ Rose, Ruth. 2016. *Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique*. 2^e édition. Montréal : Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, p. 35.

¹⁴ Rose, Ruth. 2016. *Ibidem.*, p. 36.

¹⁵ Comité d'experts sur les obstacles à l'emploi des nouveaux Canadiens. 2015. *De la survie à la prospérité : des immigrants Transformer la situation*. p. 9.

¹⁶ ACDEAULF et ICÉA. 2013. *Op. cit.*, p. 23.

Aussi, les adultes en formation doivent jongler avec différentes responsabilités qui rendent ardue la conciliation famille-travail-étude. Plusieurs mesures pourraient faciliter la vie des adultes en formation qui ont des responsabilités parentales de différents ordres (enfants, parents malades, etc.)¹⁷.

Enfin, au cours des années, de nombreuses innovations ont permis le développement de l'éducation des adultes (certificats, formation de soir, formation sur mesure, cours hors campus, centre universitaire, etc.). La diversification des modèles de formation a permis d'élargir l'accessibilité. Cependant, depuis quelques années, la course aux clientèles s'est accrue sans saisir les effets sur l'accessibilité et la persévérance des étudiantes et des étudiants adultes. En ce sens, nous croyons nécessaire de réduire le développement par la concurrence entre les institutions.

En somme, toute réforme de la gouvernance doit tenir compte de la nature transversale des parcours d'apprentissage des adultes. Ce faisant, elle doit éviter le fonctionnement en silos que pourrait susciter la création d'instances sectorielles. Le fonctionnement en silos donne lieu à des bris de parcours. De plus, elle doit mettre en place des moyens de lever les obstacles à la formation aux adultes.

RECOMMANDATION 2

Toute réforme de la gouvernance dans l'enseignement supérieur doit assurer l'établissement de mécanismes de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels qui assurent la continuité des parcours éducatifs (et non pas seulement scolaires), et ce, en lien avec les instances éducatives extérieures à l'enseignement supérieur.

Elle doit favoriser la transférabilité des acquis et la flexibilité des parcours éducatifs des adultes, que ces personnes soient ou non dans la population active.

Elle doit enfin faciliter l'accessibilité aux études supérieures des adultes en instaurant de meilleures conditions de conciliation famille, travail et études.

3. Remettre l'éducation des adultes au cœur des préoccupations de l'enseignement supérieur

Le contexte actuel montre toute l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Une présence appréciable d'adultes qui reprennent des études au niveau collégial et universitaire. De nouvelles exigences en matière de connaissances et de compétences. Des demandes en provenance de divers acteurs sociaux en matière de formation des adultes (mise à niveau des connaissances, formation sur mesure, etc.).

Si la plupart des universités québécoises affichent dans leur mission l'offre de formation continue, elles peuvent aussi s'inspirer de la vision promue par l'UNESCO et entérinée par le Canada. Cette vision soutient que « l'apprentissage et l'éducation des adultes sont des composantes essentielles

¹⁷ Abbassi, Lahssen. 2011. *Problématique des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM. Présenté à Madame Hélène Durand-Nadeau, directrice par intérim, Services à la vie étudiante.* Montréal : UQAM, 30 p.

de l'éducation et un droit humain fondamental et autonomisant »¹⁸. Ainsi, l'UNESCO entend que ce droit « [...] permet aux adultes d'exercer leurs autres droits économiques, politiques, sociaux et culturels [...] »¹⁹. Le gouvernement québécois a adhéré à cette vision et l'a exprimée dans sa *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* en ces termes : « La formation initiale et la formation continue sont les deux jalons d'un même processus d'apprentissage qui s'échelonne tout au long de la vie des individus. L'affirmation du droit à l'éducation doit se traduire par des actions favorisant la demande de formation permettant l'apprentissage tout au long de la vie et la réussite des projets de formation »²⁰. Or, l'ICÉA constate un essoufflement de la prise en compte de l'éducation des adultes, et ce, même au niveau international²¹. Afin de remettre l'éducation des adultes au cœur des préoccupations des milieux d'enseignement supérieur et de prendre en compte les nouveaux enjeux, l'ICÉA propose de :

RECOMMANDATION 3

Tenir un débat public sur l'éducation des adultes dans l'enseignement supérieur. Le mandat d'un tel débat devrait s'intéresser à cinq champs au regard de la place des adultes dans les établissements d'enseignement supérieur : l'accessibilité, l'offre de formation, la persévérance scolaire, le parcours étudiant et le financement de l'éducation des adultes.

Conclusion

L'ICÉA est d'abord et avant tout préoccupé par la prise en compte de l'éducation des adultes par les instances, quelles qu'elles soient, et par la représentation de la diversité de ses acteurs et actrices. L'Institut veut également attirer l'attention de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme David, concernant l'accessibilité de la formation aux adultes, la continuité de leurs parcours, notamment de la reconnaissance des acquis, et de la levée des obstacles. Est-ce que les nouvelles structures permettront d'atteindre ces objectifs ?

Par ailleurs, l'ICÉA insiste pour maintenir le Conseil supérieur de l'éducation dans sa forme actuelle avec, notamment, sa Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue. Le Conseil est à même d'assurer une vision transversale de l'éducation tout au long de la vie, tant au niveau scolaire, communautaire qu'en emploi.

¹⁸ Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie. 2016 (septembre). *Troisième rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*.

¹⁹ UNESCO. 2015. *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, p. 13.

²⁰ Gouvernement du Québec. 2002. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, p. 3.

²¹ Baril, Daniel. 2015. « Programme de l'éducation pour l'après-2015 : les défis à venir sur le droit des adultes à continuer à apprendre ». Montréal : ICÉA.

Bibliographie

Abbassi, Lahssen. 2011. *Problématique des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM*. Présenté à Madame Hélène Durand-Nadeau, directrice par intérim, Services à la vie étudiante. Montréal : UQAM, 30 p. En ligne : http://www.apetul.asso.ulaval.ca/docs/DOC_POL_FAM.pdf

Association canadienne d'éducation des adultes de langue française (ACDEAULF) et Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). 2013. *La place des adultes dans les universités québécoises : un enjeu de société. Mémoire présenté au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie*.

Baril, Daniel. 2015. « Programme de l'éducation pour l'après-2015 : les défis à venir sur le droit des adultes à continuer à apprendre ». Montréal : ICÉA. En ligne : <http://www.icea.qc.ca/site/fr/programme-de-l%C3%A9ducation-pour-lapr%C3%A8s-2015-les-d%C3%A9fis-%C3%A0-venir-sur-le-droit-des-adultes-%C3%A0-continuer-%C3%A0>, consulté le 14-10-2016.

Comité d'experts sur les obstacles à l'emploi des nouveaux Canadiens. 2015. *De la survie à la prospérité : des immigrants Transformer la situation*. p. 9. En ligne : [file:///C:/Users/Louise/Downloads/Transforming_Immigrant_Outcomes_WP-197_FR_\(3\).pdf](file:///C:/Users/Louise/Downloads/Transforming_Immigrant_Outcomes_WP-197_FR_(3).pdf), consulté le 5-10-2016.

Commission européenne. 2014. *The European guidelines for validating non-formal and informal learning*. En ligne : <http://www.cedefop.europa.eu/en/events-and-projects/projects/validation-non-formal-and-informal-learning/european-inventory>, consulté le 5-10-2016

Gouvernement du Québec. 2002. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, p. 3.

Hart, Sylvie Ann. 2013. « Apprentissage formel, informel, non-formel, des notions difficiles à utiliser... pourquoi ? ». In *Focus*, vol. 4, no 2. En ligne : <http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>, consulté le 18-10-2016.

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie. 2016 (septembre). *Troisième rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*. En ligne : <https://uil.unesco.org/fr/education-adultes/rapport-mondial-grale/troisieme-rapport-mondial-lappr entissage-leducation-adulte-0>. Consulté 5-10-2016.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2016. *Projet de création du Conseil des collèges du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur et suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales. Document de consultation*, p. 8.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2015. *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*. France: UNESCO. En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=49354&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Rose, Ruth. 2016. *Les femmes et le marché du travail au Québec : portrait statistique. 2^e édition*. Montréal : Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, p. 35. En ligne : <https://cc-femmes.qc.ca/2016/09/16/lancement-de-letude-les-femmes-et-le-marche-du-travail-au-quebec-portrait-statistique-2e-edition-2016/>, consulté le 5-10-2016.

UNESCO. 2015. *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, p. 13. En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002451/245119M.pdf#page=13> consulté 30-09-2016